



DIRECTION DES FINANCES ET DE LA POLITIQUE DURABLE DU GROUPE
51 rue de Lille
75356 Paris 07 SP

ACCORD-CADRE N° 20265051

Lot 1

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

**Prestations de certification des comptes pour la
Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste**

Sommaire

1.	OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA PRESTATION	3
1.1.	Généralités	3
1.2.	Périmètre détaillé	5
1.3.	Livrables attendus couverts par l'appel d'offres	9
2.	ELEMENTS DE CONTEXTE	11
2.1.	Les missions du Groupe Caisse des Dépôts	11
2.2.	Chiffres clés	14
2.3.	Les directions et départements comptables de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste	15
2.4.	Présentation générale du système d'information	22
3.	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDU	22
3.1.	Organisation de l'audit	22
3.2.	Lettres de mission associées aux différentes prestations	24
3.3.	Plan d'audit	24
3.4.	Calendrier	26
3.5.	Structure des équipes attendues	32
3.6.	Participation des commissaires aux comptes aux instances de gouvernance	33
3.7.	Compétences requises	33
3.8.	Coordination entre les commissaires aux comptes	34
4.	CONDITIONS D'EXECUTION	35
4.1.	Lieu d'exécution des prestations	35
4.2.	Modalités pratiques et financières	35
4.3.	Autres conditions	35
	ANNEXES AU CCTP	36

1. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA PRESTATION

1.1. Généralités

Le présent lot a pour objet de nommer deux commissaires aux comptes pour les missions de certification des comptes et prestations connexes qui leur sont confiées sur une durée de six exercices :

- **Pour la Caisse des Dépôts**, le périmètre de la prestation couvre :
 - o Les comptes sociaux de la Section générale et du Fonds d'épargne
 - o Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts

Le périmètre de consolidation retenu pour les besoins de l'audit des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts est précisé sur le lien suivant :

https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2026-03/Information%20relative%20au%20p%C3%A9rim%C3%A8tre%20CDC%20au%2031%20d%C3%A9cembre%202025_V2_0.pdf

- **Pour le Groupe La Poste**, le périmètre de la prestation couvre les comptes sociaux et consolidés de :
 - o La Poste
 - o La Banque Postale
 - o CNP Assurances Holding
 - o CNP Assurances SA

L'appel d'offres couvre également les principales sociétés contrôlées par le Groupe La Poste, notamment :

- Les filiales de La Banque Postale situées en France
- Les filiales de CNP Assurances Holding situées en France et à l'étranger
- Les filiales de la branche Service Courrier Colis, soit les pôles suivants
 - o La société Mediaposte SAS et ses filiales (Branche Service Courrier Colis),
 - o La société Médiaposte holding et ses filiales (essentiellement Branche Service Courrier Colis),
 - o La société Viapost et ses filiales (Branche Service Courrier Colis),
 - o La société La Poste Santé et autonomie et ses filiales (Branche Service Courrier Colis),
 - o La société La Poste Nouveaux services (Branche Service Courrier Colis),
- Les filiales de la branche Numérique, dont essentiellement la société Docaposte et ses filiales, et LP11 et ses filiales
- La société La Poste Immobilier (secteur Immobilier) et ses filiales
- La société Geopost et Asendia et leurs filiales situées en France et l'étranger

Le périmètre complet des sociétés du Groupe La Poste concerné par l'appel d'offres est précisé en **annexe 2** (avec chiffre d'affaires, total bilan, date de fin des mandats en cours).

Dans le reste du document, le Groupe La Poste s'entend comme visant le périmètre tel que décrit en paragraphe 1.1 ci-dessus.

La liste des sociétés du Groupe la Poste non incluses dans l'appel d'offres est présentée en **annexe 3**. Il s'agit principalement :

- Des sociétés faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un autre groupe ou sur lesquelles le Groupe n'exerce qu'une influence notable,
- Des sociétés présentant une faible activité.

Ces mandats seront renouvelés dans le cadre de procédures spécifiques.

Dans les sociétés du Groupe La Poste dans lesquelles des minoritaires sont présents, la nomination de l'un des commissaires aux comptes du collège qui aura été choisi peut-être incertaine compte tenu des accords qui auraient pu être conclus entre le Groupe et les minoritaires.

Particularités des entités du groupe La Poste dans le cadre de l'émission d'une opinion sur les comptes consolidés

Il est possible dans une phase transitoire que des filiales significatives de La Poste, de La Banque Postale ou de CNP Assurances Holding, ne soient auditées par aucun des deux commissaires aux comptes du collège :

- ✓ dans la mesure où les mandats des commissaires aux comptes des différentes sociétés concernées par l'appel d'offres ne sont pas tous renouvelés dès la première année du mandat des commissaires aux comptes du Groupe La Poste. Les nominations interviendront au fur et à mesure de l'échéance des mandats en cours.
- ✓ certaines sociétés restent en dehors du périmètre du présent appel d'offres.

Dans ce contexte, il est demandé au candidat d'exposer comment il envisage l'audit des comptes consolidés des Groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances.

Nature de la consultation

La date de début d'exercice du mandat des commissaires aux comptes prendra effet à compter de la fin des mandats actuels selon un calendrier distinct selon les périmètres et entités :

Pour la Caisse des Dépôts, le renouvellement concerne les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes actuels prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Le renouvellement pour les entités du Groupe La Poste intervient principalement de la manière suivante :

- ✓ La Poste, pour les exercices 2027 à 2032, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2026
- ✓ La Banque Postale pour les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027
- ✓ CNP Assurances Holding pour les exercices 2028 à 2033, le mandat des commissaires aux comptes prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2027

Les Groupes La Poste et La Banque Postale ainsi que CNP Assurances SA font appel public à l'épargne.

Certaines entités disposent d'un calendrier et de durées de mandats différents dont le détail figure en **annexe 2**.

Phase de transition entre les précédents et nouveaux commissaires aux comptes

Dans le cadre du renouvellement du mandat de commissaire aux comptes, le ou les commissaire(s) aux comptes sortants et entrants demeurent chacun responsable des travaux réalisés et des opinions émises au titre de leurs mandats respectifs.

Une phase de transition devra être organisée afin d'assurer la continuité et la qualité de la mission d'audit. À ce titre, le commissaire aux comptes sortant mettra à la disposition du commissaire aux comptes entrant, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, les informations et l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension de l'environnement, des risques significatifs, des processus clés et des principaux points d'audit. Les modalités pratiques de cette transition (périmètre des informations, calendrier, modalités d'échange, règles de confidentialité) seront présentées à la Caisse des Dépôts et au Groupe La Poste.

1.2. Périmètre détaillé

a) Certification des comptes individuels et des comptes consolidés et missions connexes

Travaux d'audit à réaliser	Périmètre concerné				
	Caisse des Dépôts	Groupe La Poste	Groupe La Banque Postale	Groupe CNP Assurances	CNP Assurances SA et ses filiales
Audit des comptes individuels et consolidés annuels au 31 décembre	X	X	X	X	X
Examen limité de l'information financière semestrielle pour les comptes consolidés au 30 juin	X	X	X	X	X
Examen limité de l'information financière semestrielle pour les comptes individuels au 30 juin	X				
Diligences complémentaires menées dans le cadre de la mission d'audit pour préparer le Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	X	X	X	X	X
Vérifications spécifiques nécessaires	X	X	X	X	X

à l'émission des rapports de certification des comptes et requises par les textes légaux et réglementaires comprenant la vérification de la sincérité et de la concordance du rapport de gestion avec les états financiers. Le cas échéant, la revue du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, les diligences sur les conventions réglementées etc...					
Diligences relatives au contrôle interne dans le cadre des travaux d'interim	X	X	X	X	X
Traduction en anglais des rapports de certification des comptes annuels (non signés, à l'exclusion des états financiers)	X	X	X	X	X
Diligences réalisées sur les liasses établies dans le cadre de la consolidation du Groupe Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste	X	X	X	X	X

En complément, il est attendu des commissaires aux comptes les travaux suivants :

Travaux complémentaires à réaliser	Périmètre concerné				
	Caisse des Dépôts	Groupe La Poste	Groupe La Banque Postale	Groupe CNP Assurances	CNP Assurances SA et ses filiales
Production des attestations usuelles (sur les rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, sur les mécénats ...)		X	X	X	X
Revue limitée des documents prévus par la loi du 1er mars 1984		X			

sur la prévention des difficultés des entreprises					
Revue des Documents d'Enregistrement Universel		X	X		X
Diligences nécessaires à l'émission du rapport établi en application des articles 323-10 et 323-29 du règlement général de l'AMF relatif à la mission portant sur le contrôle des comptes ouverts au nom des OPC de la Caisse des Dépôts (intervention réalisée une fois par an)	X				
Diligences nécessaires à l'émission du rapport établi en application de l'article 312-7 du règlement général de l'AMF relatif à la protection des avoirs en instruments financiers des clients des prestataires financiers d'investissement			X		
Vérification annuelle de la conformité du périmètre des comptes réglementaires par rapport aux comptes sociaux de La Poste SA, notamment concernant la complétude des charges et des produits retenus pour produire les comptes réglementaires et délivrance d'une attestation de conformité relative aux états de synthèse préparatoires pour l'élaboration des restitutions réglementaires pour l'exercice comptable annuel de La Poste SA		X			

Diligences nécessaires à l'émission des rapports établis dans le cadre de distributions d'acomptes sur dividendes pour les sociétés concernées		X	X	X	X
Diligences spécifiques permettant d'émettre l'attestation livret A			X		
Etablissement de la lettre de confort, le cas échéant, nécessaire à l'inclusion du résultat de la période audité dans les fonds propres prudentiels et réglementaires	X		X		

b) Travaux complémentaires liés à la prise en compte de l'évolution de l'environnement

Les missions visées au point a) ci-dessus, tiennent compte en principe des évolutions :

- De l'environnement et en particulier des systèmes d'information,
- De l'organisation des groupes concernés par le présent appel d'offres,
- Du périmètre de consolidation,
- Des activités : changements / nouvelles,
- Réglementaires, de normes et de procédures

Les nouvelles exigences ne pourront justifier une éventuelle augmentation d'honoraires que dans la mesure où elles induiront des compléments de travaux conséquents pour les commissaires aux comptes dans la limite des règles applicables du Code de la Commande Publique.

Lors d'opérations de structuration (fusion, transmission universelle de patrimoine notamment) conduisant à réduire le nombre de sociétés à auditer, il est demandé aux cabinets d'expliquer comment ils prévoient d'ajuster leurs honoraires pour intégrer la moindre charge en temps passé.

Des travaux significatifs liés à l'évolution du système d'information pourront avoir lieu tout au long du mandat. Le projet PICASSO est un projet transverse en cours de déploiement couvrant les périmètres du groupe Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste dont une description plus détaillée figure en **annexe 5**. Il vise à doter l'ensemble des deux groupes d'un nouvel outil de consolidation commun.

c) Prestations connexes

Les prestations connexes suivantes pourront être demandées, certaines ont un caractère récurrent tandis que d'autres ont un caractère ponctuel :

Pour la Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste :

- Les interventions consécutives à des opérations particulières notamment les émissions Stand Alone ou émissions benchmark sous programmes,
- La réalisation des diligences complémentaires requises dans le cadre de la mise à jour du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) des sociétés concernées, avec la production de lettres de confort, pour les besoins des programmes d'émissions. A minima une lettre de confort chaque année doit être émise par les Commissaires aux comptes. Le cas échéant, des lettres de confort supplémentaires peuvent être demandées aux Commissaires aux comptes en fonction des besoins,
- Les attestations Green Bond sur i) l'éligibilité des actifs et ii) l'adossement des fonds levés aux projets éligibles, dans le cadre d'émissions de titres verts, sociaux ou durables.

Pour la Caisse des Dépôts :

- La revue de la traduction du français vers l'anglais du rapport financier, traduit par des tiers.

Pour Le Groupe La Poste :

- Les attestations comptables et procédures spécifiques (agrégats, bilans intermédiaires non publiés, comptes ou engagements réglementaires) ou attestations et procédures spécifiques fiscales.

1.3. Livrables attendus couverts par l'appel d'offres

Pour les besoins de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste :

- **Un plan d'audit dont le détail est décrit en partie 3.3,**
- **Un support de synthèse par thème** développé lors de la revue du dispositif de contrôle interne, à l'issue de la phase intérimaire en faisant clairement apparaître les recommandations visant à améliorer le dispositif de contrôle interne. En complément, un support de synthèse reprenant l'ensemble des recommandations concernant les différents périmètres est produit afin d'examiner l'évolution du stock de recommandations (avancement des plans d'actions, clôture des recommandations ou nouvelles recommandations),
- **Un support de synthèse, structuré par périmètre audité** : Section générale, Fonds d'épargne, groupe Caisse des Dépôts, et par ligne de métier/ grand domaine pour chaque entité du groupe La Poste le cas échéant, à l'issue des interventions semestrielles et annuelles sur les comptes,
- Une synthèse annuelle des services autres que la certification des comptes reprenant les missions réalisées par les commissaires aux comptes en dehors de leur mission d'audit des comptes ou du rapport de durabilité présentée à la gouvernance.

Pour les besoins de la Caisse des Dépôts uniquement :

- Une synthèse annuelle complémentaire des thèmes développés (zones de risque, démarche d'audit, principaux constats et conclusions sur la phase

intérimaire) par les commissaires aux comptes des principales filiales du Groupe et dont le collège des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts prend connaissance dans le cadre de l'audit des comptes consolidés.

Principaux rapports et attestations

Nom du livrable	Périmètre concerné				
	Caisse des Dépôts	Groupe La Poste	Groupe La Banque Postale	Groupe CNP Assurances	CNP Assurances et ses filiales
Rapports annuels de certification des comptes sociaux et consolidés	X	X	X	X	X
Rapports d'examen limité sur l'information financière semestrielle sur les comptes consolidés	X	X	X	X	X
Rapports d'examen limité sur l'information financière semestrielle sur les comptes sociaux	X				
Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	X	X	X	X	X
Rapport spécial sur les conventions réglementées		X	X	X	X
Attestation sur les dix meilleures rémunérations		X	X		X
Attestation sur le mécénat		X	X		X
Rapport établi en application des articles 323-10 et 323-29 du règlement général de l'AMF relatif à la mission portant sur le contrôle des comptes ouverts au nom des OPC de la Caisse des Dépôts	X				
Rapport établi en application de l'article 312-7 du règlement général de l'AMF			X		

relatif à la protection des avoirs en instruments financiers des clients des prestataires financiers d'investissement pour La Banque Postale					
Attestation livret A pour les besoins de La Banque Postale			X		
Lettres de confort sur les émissions EMTN	X	X	X	X	X
Attestations Green Bond	X	X	X	X	X

Pour rappel, deux rapports distincts sont attendus sur les comptes sociaux de la Caisse des Dépôts : un sur le périmètre de la Section générale et un sur le périmètre du Fonds d'épargne.

A noter que l'ensemble des livrables fera l'objet d'une relecture avant transmission aux instances de gouvernance par la direction comptable concernée et/ou avant signature par les commissaires aux comptes.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1. Les missions du Groupe Caisse des Dépôts

Présentation Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

Le soutien aux projets des territoires

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

Politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la

santé. Gestionnaire de 66 fonds et mandats, partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les **gestions d'actifs (GDA)** gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 288 Md€ d'encours d'actifs sous gestion) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La **gestion des participations stratégiques (GPS)** gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la Caisse des Dépôts ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Les deux partenaires stratégiques de la Caisse des Dépôts sont Bpifrance et le Groupe La Poste.

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-ups, PME et ETI.

Depuis la loi PACTE (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019), la Caisse des Dépôts est soumise à la supervision prudentielle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui exerce désormais cette mission en lieu et place de la commission de surveillance propre à la Caisse des Dépôts.

Présentation de l'Etablissement public

Pour mettre en œuvre ses différents métiers, la Caisse des Dépôts s'appuie sur l'établissement public organisé autour de fonctions transversales et de directions opérationnelles.

➤ **Les directions opérationnelles :**

- La Banque des territoires composée de :
 - La direction des clientèles bancaires
 - La direction de l'investissement
 - La direction des prêts
 - La direction du réseau
 - La SCET
 - CDC Habitat
- La direction des gestions d'actifs
- La direction des politiques sociales
- La direction de la gestion des participations stratégiques

➤ **Les fonctions transversales :**

- Affaires juridiques, conformité et déontologie
- Communication, mécénat et partenariats
- Finances et politique durable du Groupe
- Fonds d'épargne
- Inspection générale, audit du Groupe
- Opérations et pilotage de la transformation opérationnelle
- Relations institutionnelles, internationales et européennes
- Ressources humaines
- Risques groupe

L'établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Présentation Groupe La Poste

Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020, le Groupe La Poste accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. Le Groupe La Poste a fait le choix d'être un groupe multi métier. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.

Ce modèle lui permet, à travers les coopérations nombreuses et permanentes entre ses Branches (composées d'unités de La Poste et des filiales), de faire bénéficier chacun de synergies commerciales, d'innovations groupées et de partage des coûts.

Les différentes activités du Groupe, organisées en Branches disposant de moyens en propre, sont fortement imbriquées entre elles : chacune bénéficie du support des autres tout en s'appuyant largement sur le réseau des bureaux de poste (branche Réseau), qui distribue en France auprès du grand public les produits et services des branches Services Courrier Colis, Geopost (Chronopost), La Banque Postale et CNP Assurances.

La stratégie du Groupe est déclinée dans chaque Branche et formalisée au sein de programmes propres concourant à atteindre les objectifs fixés.

Depuis l'ouverture totale du marché du courrier en 2011, tous les marchés du Groupe sont en concurrence.

Le Groupe La Poste a généré, en 2025, 34,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et emploie environ 228 000 collaborateurs. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 45% du total. Les activités du Groupe sont réalisées sur des marchés en totale concurrence.

Dans son chapitre 1, le document d'enregistrement universel présente les différentes activités du Groupe.

Le Groupe a, en sus de sa performance économique, des objectifs de performance extra financières qui concourent à la performance globale. La performance ESG du groupe est notamment mise en lumière au travers de ses divers engagements dont la certification SBTi fait partie. Les notations extra financières lui permettent aussi de suivre sa performance ESG au global (notamment List A CDP et dans le top 3% des entreprises par l'agence Ecovadis [MP1]).

Présentation Groupe La Banque Postale

La Banque Postale est née le 31 décembre 2005 du transfert par La Poste de l'ensemble de ses activités de services financiers. Créée à l'origine avec les activités de collecte, dépôt (livret A et CCP) et crédit de La Poste, La Banque Postale a, au fil du temps, élargi son champ d'intervention, avec notamment les crédits à la consommation en 2009, le lancement de l'activité de financement aux personnes morales en 2011, le financement au secteur public local, la création d'entités d'assurance et de gestion d'actifs, jusqu'à former une banque universelle.

Elle est devenue actionnaire majoritaire de CNP Assurances en mars 2020, dans le cadre de la constitution d'un pôle financier public dans le giron de la Caisse des Dépôts, puis son actionnaire unique en 2022, formant ainsi le 12ème bancassureur de la zone euro.

La Banque Postale s'appuie sur le réseau des bureaux de poste de la Branche Grand Public et Numérique de La Poste pour assurer la distribution physique de ses produits et services. Au total un peu plus de 18 000 collaborateurs de La Poste travaillent au nom et pour le compte de La Banque Postale, dont les effectifs salariés sont, en vision Groupe, d'un peu plus de 14 000 personnes (dont près de 4 100 personnes salariées de LBP SA).

Elle porte à son bilan des encours de crédits immobiliers aux personnes physiques de près de 72 Md€ au 31 décembre 2025, des encours de crédits à la consommation de près de 7 Md€ et des encours de financements aux personnes morales pour environ 47 Md€. Les encours de dépôts à vue des particuliers représentent, quant à eux, 67,5 Md€.

La Banque Postale est, par ailleurs, dépositaire de la mission d'accessibilité bancaire confiée par l'Etat à La Poste, qu'elle exerce au travers du livret A.

Présentation Groupe CNP Assurances

Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances Holding a été créée le 11 avril 2023. Elle est notamment la maison mère de CNP Assurances SA, CNP Assurances de biens et de personnes et CNP Assurances Protection Sociale. Ses solutions sont distribuées par différents partenaires dans 17 pays dont la France, le Brésil et l'Italie, ses trois principaux marchés. Le Groupe CNP Assurances assure plus de 33 millions de personnes en prévoyance et protection et 10 millions en épargne-retraite pour un chiffre d'affaires total en 2025 de 39,1 milliards d'euros.

2.2. Chiffres clés

Comptes consolidés :

(en millions d'euros)	Total bilan		Total capitaux propres	
	2025	2024	2025	2024
Groupe Caisse des Dépôts	1 024 600	1 034 416	75 599	70 555
Groupe La Poste	750 673	767 462	31 894	30 575
Groupe La Banque Postale	725 484	740 759	28 308	26 930
Groupe CNP Assurances	438 340	441 858	26 104	25 032

Comptes individuels de la Caisse des Dépôts :

(en millions d'euros)	Total bilan		Total capitaux propres	
	2025	2024	2025	2024
Fonds d'épargne	453 294	440 785	11 592	9 558
Section générale	165 974	159 145	25 161	24 590

L'annexe 1 présente de façon synthétique les informations clés du groupe Caisse des Dépôts et du groupe La Poste, disponibles également dans les rapports financiers annuels.

Les éléments du Groupe Caisse des Dépôts, du Fonds d'Epargne et de la Section Générale sont disponibles sur le site internet de la Caisse des Dépôts : <https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/derniers-rapports-et-notations-financieres>

Les éléments du Groupe La Poste sont disponibles sur son site internet : [Résultats Financiers du Groupe La Poste | La Poste Groupe](#)

Les éléments du Groupe La Banque Postale sont disponibles sur son site internet : [Résultats financiers - La Banque Postale](#)

Les éléments du Groupe CNP Assurances sont disponibles sur son site internet : [Les résultats 2025 | CNP Assurances](#)

2.3. Les directions et départements comptables de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste

Présentation du département comptable et réglementaire de la Caisse des Dépôts

Au sein de la Direction des finances et de la politique durable du Groupe Caisse des Dépôts, le **département comptable et réglementaire (DFIC)** intervient directement dans le processus d'élaboration et de publication de l'information comptable et financière du groupe Caisse des Dépôts notamment sur les aspects suivants :

- les comptes sociaux de la Section générale et les comptes sociaux du Fonds d'épargne établis en normes françaises ;
- les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ;

Il est le garant de la sincérité et de la régularité des comptes de la Caisse des Dépôts. Il intervient en amont et en aval de toutes les décisions de gestion afin d'élaborer et de proposer un cadre d'informations financières. Il veille au bon déroulement de l'ensemble des opérations financières et comptables et de leur correcte retranscription dans les états financiers et réglementaires.

Les principales missions du département sont les suivantes :

- Contrôler et garantir la qualité des comptes consolidés et sociaux (Section générale et Fonds d'épargne)
- Adapter le SI comptable aux exigences réglementaires et aux besoins des utilisateurs

- Établir l'information financière de la Caisse des Dépôts sur les comptes consolidés et sociaux (Section générale et Fonds d'épargne)
- Construire et transmettre dans les délais impartis et avec le niveau de qualité requis les états réglementaires à destination de la Banque de France et de l'ACPR (Section générale et Fonds d'épargne)
- Assurer la veille normative et assister les métiers et filiales dans un rôle d'expert et de conseil.
- Piloter la filière comptable
- Piloter les interventions des commissaires aux comptes
- Produire la contribution représentative de l'IS (CRIS) et des diverses contributions et suivre les versements à l'Etat (CRIS, versements et diverses contributions)

Le département est composé de 5 services : Normes comptables Groupe, Etats financiers et réglementaires, Comptabilité Sociale, Consolidation Groupe et Pilotage transversal.

L'organisation du contrôle comptable de 1^{er} niveau, du contrôle de 2^{ème} niveau et de l'inspection générale et de l'audit interne au sein de la Caisse des Dépôts est détaillée en annexe 6.

Présentation de la direction comptable, consolidation et normes du Groupe La Poste

- La Direction Comptable, Consolidation et Normes Groupe (D2CNG)

La D2CNG se compose de 4 directions :

- La Direction de la Consolidation Groupe
- La Direction de la Conformité Comptable
- La Direction des normes
- La Direction Nationale Comptable (voir ci- après)

La D2CNG est une composante de la Direction Financière du Groupe, est responsable :

- de l'établissement des comptes sociaux de la maison mère par l'intermédiaire de la Direction Nationale Comptable (DNC) qui lui est rattachée,
- de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Dans ce cadre, la D2CNG :

- Définit les normes et la politique de la société dans le domaine comptable, en relation avec les Branches ;
- Assure la production des comptes de La Poste SA et des comptes consolidés ;
- Identifie, analyse, maîtrise et conseille sur les risques de non-conformité comptable,
- Pilote la Direction Nationale Comptable (Direction à compétence nationale d'un peu moins de 400 collaborateurs) en charge de la production des comptes de La Poste et des comptabilités déléguées par les filiales de son périmètre.

Le pilotage de production des comptes sociaux et consolidés se caractérise notamment par:

- La définition de la doctrine comptable Groupe qui s'impose à l'ensemble des métiers et filiales du Groupe,
- L'émission d'instructions de clôture, présentant le planning et les travaux à réaliser,
- La mise en place d'un Comité Comptable et Fiscal Groupe se réunissant environ 4 fois par an et regroupant l'ensemble des directeurs comptables et fiscaux du Groupe La Poste et de la Direction de la Comptabilité, de la Consolidation et des normes Groupe.

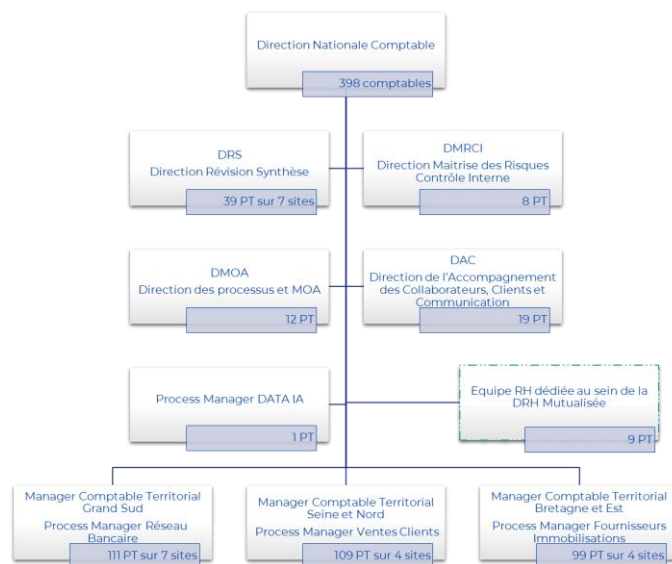
Les missions de ce Comité sont d'assurer la gestion du processus de production des comptes, et de se saisir de toute question importante se rapportant aux aspects comptables du Groupe,

- La mise en place d'un comité de conformité comptable se réunissant 4 fois par an et regroupant la Direction de Conformité Comptable, la Direction Fiscale Groupe, la Direction des Risques et du Contrôle Interne Groupe, la direction de la Direction Nationale Comptable et des membres des filiales de premier rang. Il est également ouvert aux autres directions du Groupe.

Son rôle est de piloter, de suivre et de garantir l'efficacité du dispositif de la conformité comptable.

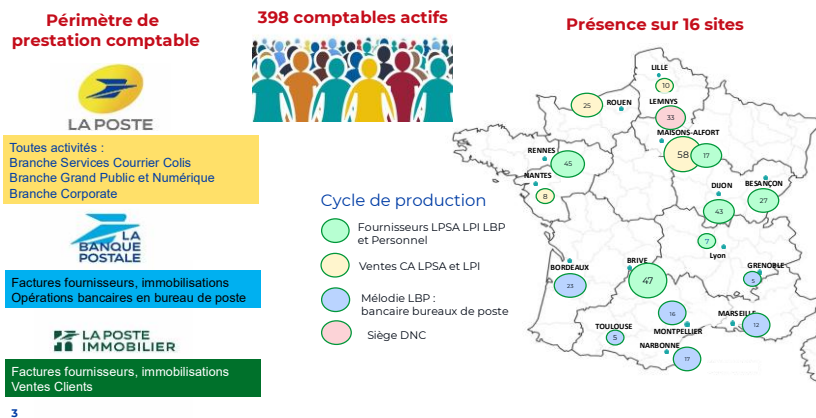
- La Direction Nationale Comptable (DNC)

Depuis le 1er janvier 2018, la responsabilité de la fonction comptable est centralisée au sein de la Direction Nationale Comptable pour le compte de La Poste SA (Corporate, Courrier, Colis, Réseau, Immobilier, Services Financiers), les filiales La Poste Immobilier et La Banque Postale qui lui délèguent la production des éléments comptables d'exploitation (comptabilité fournisseurs pour La Banque Postale).



La DNC est une Direction à compétence nationale qui rassemble sous son autorité l'ensemble des établissements comptables de La Poste SA sur le territoire. Au total, fin 2025, 398 collaborateurs sont répartis au sein de 16 sites de production, organisés par cycle comptable, structurés en 3 territoires managériaux, auquel s'ajoute le siège de la DNC, soit 17 sites au total.

Panorama de la Filière Comptabilité

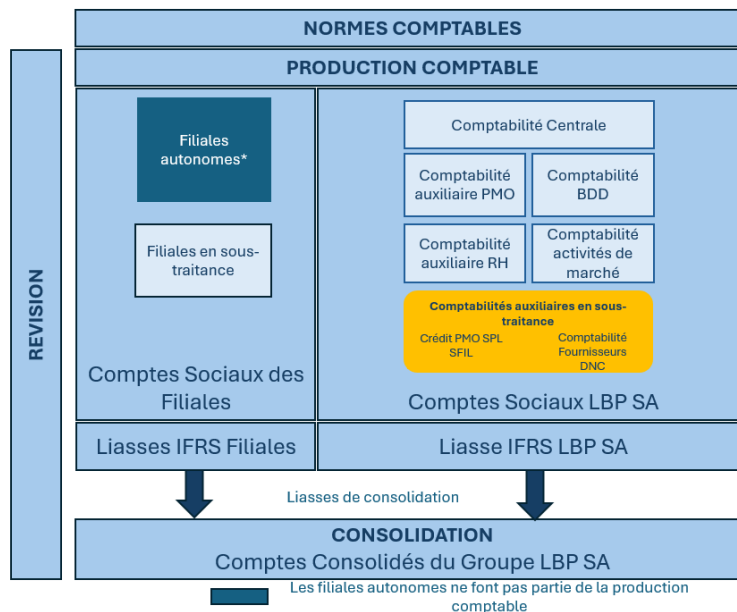


Présentation de la direction durabilité et comptabilité du Groupe La Banque Postale

La Direction Durabilité et Comptabilité évolue au sein de la Direction Impact Finance et Stratégie de La Banque Postale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Produire les comptes sociaux de LPB SA et des filiales en sous-traitance ainsi que les comptes consolidés du groupe La Banque Postale et l'information financière afférente,
- Définir les principes comptables du groupe,
- Assurer le contrôle comptable de second niveau des productions comptables et de l'état de durabilité,
- S'intégrer dans la filière comptable de La Poste,
- Produire l'état de durabilité.

L'organisation comptable est structurée de la manière suivante pour la production et la révision des états financiers :

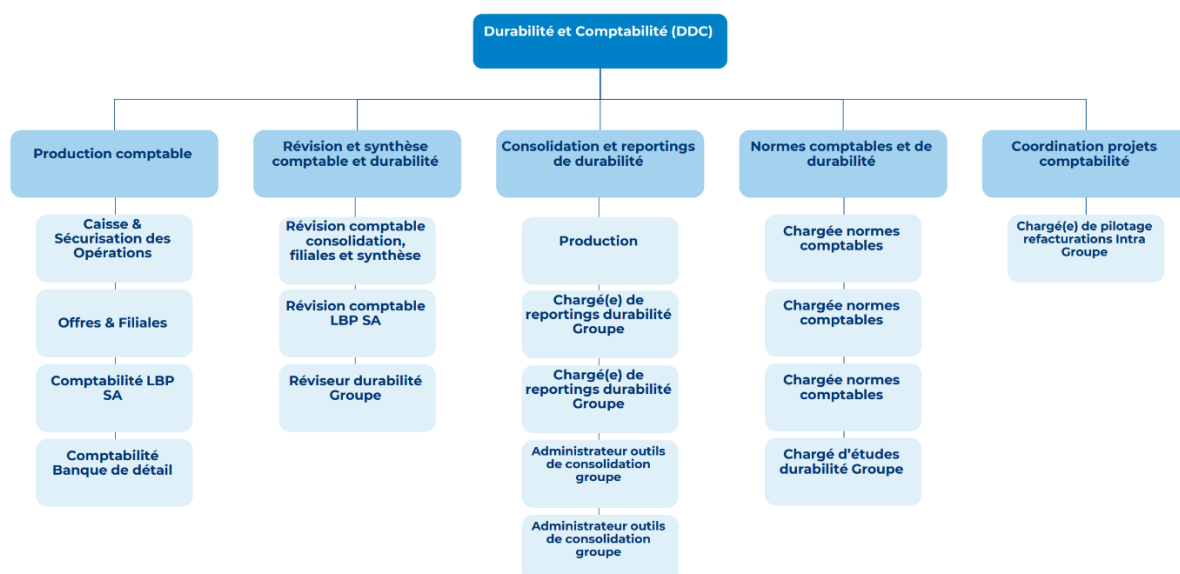


La production des comptes s’articule autour de la production des comptes annuels et des comptes consolidés :

- ✓ Les comptes annuels de La Banque Postale SA : la direction comptable coordonne les travaux des comptabilités métiers de La Banque Postale. La comptabilité de « 1er niveau » garantit la production et le contrôle de la comptabilité au jour le jour et assure la production des arrêtés comptables des différents back offices. Chaque comptabilité de 1er niveau dispose d’un environnement de comptabilité auxiliaire dédié. La comptabilité de 1er niveau repose sur :
 - 1 service de production comptable regroupant la comptabilité de certaines filiales en sous-traitance et métiers LBP SA, les comptabilités auxiliaires « activité de marché », « activité PMO » et paie, la production des comptes sociaux de LBP SA et les liasses IFRS établies pour les besoins des comptes consolidés,
 - 5 services comptables Banque de Détail logés dans les CRECs (dont le personnel est sous contrat de travail La Poste),
 - La comptabilité moyens généraux et immobilisations sous-traitée à la Direction Nationale Comptable de La Poste.
- ✓ Les comptes consolidés du groupe La Banque Postale : la direction comptable produit les comptes consolidés du groupe. La direction comptable s’appuie sur l’outil BFC-magnitude mis à disposition par le groupe La Poste. Elle travaille en palier dans une base dédiée. Le groupe est composé de 63 entités dont le groupe CNP Assurances qui représente une quarantaine d’entités. Les comptes consolidés en IFRS du groupe La Banque Postale sont produits sur différentes fréquences :
 - 2 arrêtés complets semestriels et annuels pour, respectivement, les mois de juin et de décembre, incluant la production des états financiers, inclus dans le document d’enregistrement universel ou dans son amendement en semestriel,

- 8 arrêtés complets mensuels qui donnent lieu à la mise en œuvre de l'ensemble du processus de consolidation,

Pour réaliser ses missions, la Direction Durabilité et Comptabilité est organisée de la manière suivante :



- Le département Production Comptable assure la production des comptes sociaux de LBP SA et des comptes des entités filiales en sous-traitance comptable. Il produit les liasses de consolidation de ces entités. Le service Caisse effectue les règlements des fournisseurs de la Banque,
- Le département Normes a en charge l'élaboration de la doctrine comptable du groupe La Banque Postale en lien avec celles du groupe La Poste. Il assure également la veille et définit le cadre normatif au sein du Groupe en matière de durabilité.
- Le département Consolidation organise le processus de consolidation, produit les comptes consolidés du groupe LBP et les liasses de consolidation pour La Poste et la Caisse des Dépôts. Il assure la maintenance et l'adaptation de l'outil de consolidation BFC. Ce département a également en charge la production de l'état de durabilité de La Banque Postale.
- Le département Révision et synthèse Comptable et Durabilité coordonne et définit les programmes de justification des comptes (comptes consolidés et comptes annuels) et les programmes de contrôle de l'état de durabilité. Il garantit la qualité et l'auditabilité des informations financières et des informations incluses dans l'état de durabilité. Il définit les contrôles de premier niveau qui doivent être mis en œuvre par les services opérationnels de la Banque situés au niveau des comptabilités auxiliaires de LBPSA et par les contributeurs à l'état de durabilité (contrôles dits 1.1) Le département Révision et synthèse Comptable et Durabilité complète les contrôles de premier niveau par un ensemble de contrôles de deuxième niveau (contrôles dits 1.2), consistant en des contrôles transversaux récurrents permettant de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des contrôles de 1er niveau réalisés dans les entités opérationnelles. Ces contrôles de 2ème niveau sont assurés par une équipe dédiée de contrôleurs comptables ainsi que par un responsable de la révision durabilité pour les reporting dédiés. Le processus de révision est formalisé par des manuels de

contrôles, et repose également sur les procédures de justification des comptes et de formalisation des dossiers d'arrêtés prévus dans les programmes de travail. Une synthèse est réalisée pour chaque cycle comptable et pour les reporting de durabilité.

La Direction Durabilité et Comptabilité est également dotée d'un pôle de coordination projets et missions transverses. Il assure notamment le pilotage de la facturation intragroupe (dispositif en cours de construction).

Présentation de la direction de la comptabilité du Groupe CNP Assurances

La direction de la comptabilité Groupe est structurée autour de six départements :

- Le département « Opérations courantes » en charge du suivi et de la comptabilisation des opérations courantes (opérations d'assurance et opérations d'actifs) et de la réalisation des paiements manuels. La comptabilité fournisseurs est également rattachée à ce département.
- Le département « Inventaires et Reporting siège Multinormes » en charge de la production des comptes annuels et des reportings réglementaires comptables au niveau social pour les entités du siège
- Le département « Fonctions transverses » en charge notamment d'animer le dispositif de contrôle au sein de la direction, de réaliser les études et l'administration des outils de la direction et de réaliser le pilotage des arrêtés multinormes.
- Le département « Modèle économique et analyses multinormes » chargé de la production des analyses du résultat du Groupe.
- Le département « Reporting Groupe multinormes » en charge de la production des comptes consolidés, des reportings réglementaires comptables au niveau Groupe ainsi que de la consolidation des informations extra-financières.
- Le département « Normes comptables et extra-financières » est rattaché fonctionnellement au directeur de la comptabilité Groupe et est en charge l'instruction des normes comptables françaises et IFRS, ainsi que des normes extra-financières.

Lors de l'arrêté des comptes, d'autres directions interviennent en complément de la direction de la comptabilité :

- La direction de l'actuariat Groupe joue également un rôle important en évaluant le montant des provisions techniques et certains éléments constituant le produit net d'assurance.
- La Fonction Actuarielle de CNP Assurances contribue au système de gestion des risques en apportant un regard de second niveau sur les indicateurs quantitatifs qui figurent au sein de l'état de durabilité. Elle produit un rapport de validation indépendant en éprouvant les méthodes et les hypothèses mises en œuvre dans le calcul des provisions techniques.
- La direction des investissements et épargne en Europe intervient dans le dispositif de certification de la production financière issu du système intégré Simcorp Dimension, en multi normes. Les travaux concernent principalement la validation des inventaires, le contrôle des paramètres de marchés, la valorisation des actifs, le contrôle et l'analyse des différents postes de résultats dans le respect des calendriers de clôture, en coordination avec la direction de la comptabilité Groupe.

2.4. Présentation générale du système d'information

Pour l'ensemble des entités concernées par le périmètre de ce présent appel d'offres les cartographies des SI et des principales évolutions à venir sont communiquées en **annexe 5**.

3. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDU

3.1. Organisation de l'audit

Organisation des travaux des commissaires aux comptes (CAC)

Les travaux des commissaires aux comptes doivent s'adapter à des cadres distincts :

- **Celui de la Caisse des Dépôts**, avec son propre calendrier, sa gouvernance et ses processus internes.
- **Celui du Groupe La Poste**, et ceux des groupes qui le constituent, soumis à des spécificités organisationnelles et opérationnelles propres.

Coordination avec les directions comptables

Dans les deux cas, les CAC s'appuient en priorité sur les directions comptables de la Caisse des Dépôts et des groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances. Des échanges ponctuels sont organisés pour traiter des sujets comptables spécifiques, de manière indépendante pour chaque entité.

Missions et engagements des prestataires

Les prestataires devront assurer les actions suivantes, en les adaptant aux particularités de chaque organisation :

- **Pour la Caisse des Dépôts** : Tenue de réunions régulières avec ses équipes comptables, de gestion et risques, en insistant sur la phase d'interim et la revue des processus,
- **Pour les groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances** : Organisation de réunions similaires, avec les équipes concernées de chacun des groupes et alignées avec leurs calendriers respectifs,
- **Compléments spécifiques au groupe CNP Assurances** : Participation au comité technique hebdomadaire, lieu de dialogue avec les commissaires aux comptes pour traiter de l'ensemble des sujets d'actualité, qu'ils soient de nature comptable, réglementaire ou fiscale. Il se tient chaque semaine en période d'arrêté et à un rythme plus espacé entre les arrêts. Il fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu écrits.
Il comprend les principaux acteurs internes de l'arrêté et les commissaires aux comptes.
Il permet d'échanger avec les commissaires aux comptes sur les options d'arrêté en amont de leur contrôle et de les valider, fiabilisant ainsi le process et permettant un

gain de temps autant pour les réviseurs que pour les équipes du groupe CNP Assurances.

Selon les thèmes abordés, des représentants de la direction de l'actuariat groupe, de la direction des investissements, de la direction de la comptabilité Groupe ou des directions opérationnelles viennent présenter leurs travaux avec l'appui de notes techniques versées au dossier.

Ce comité permet également aux commissaires aux comptes de venir présenter le résultat de leurs contrôles.

Participation au comité de suivi des recommandations CAC

Chaque entité (Caisse des Dépôts et groupe La Poste) pilote son propre comité de suivi. Les commissaires aux comptes contribuent à ces comités distincts en élaborant des supports adaptés aux enjeux spécifiques de chaque périmètre.

Réunions préparatoires aux arrêtés

- **Pour la Caisse des Dépôts** : Participation aux réunions en amont des arrêtés semestriels et annuels avec les équipes comptables, de gestion et des risques.
- **Pour le Groupe La Poste** : Organisation de réunions équivalentes, mais avec ses propres équipes et selon son calendrier.

Coordination sur les thématiques communes

En cas de sujets transversaux à la Caisse des Dépôts et au Groupe La Poste, des réunions de coordination sont organisées pour mutualiser les travaux des CAC sans confusion entre les deux périmètres, afin d'éviter les redondances tout en respectant les spécificités de chaque organisation.

Modalités pratiques d'intervention

Les conditions d'échange (documents, accès aux données, outils, etc.) seront définies séparément pour la Caisse des Dépôts et pour le Groupe La Poste au démarrage de la mission, en tenant compte de leurs environnements respectifs.

Articulation avec les commissaires aux comptes locaux

Les CAC de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste s'appuient sur les travaux des CAC locaux, notamment via les reportings et informations transmis.

Ils organisent et pilotent la coordination avec ces CAC locaux de manière distincte :

- **Pour la Caisse des Dépôts** : Gestion des instructions d'audit, du calendrier de remontée des travaux et des échanges de suivi spécifiques à son périmètre consolidé.
- **Pour le Groupe La Poste** : Organisation similaire, mais adaptée à leurs entités consolidées, déclinée dans chaque sous-groupe.

Les conclusions des CAC des groupes intègrent les travaux locaux et les remontées associées, en veillant à la cohérence interne de chaque périmètre (Caisse des Dépôts d'un côté, Groupe La Poste de l'autre).

3.2. Lettres de mission associées aux différentes prestations

Avant chaque exercice, les commissaires aux comptes adressent aux entités de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste des lettres de mission distinctes, couvrant l'ensemble des prestations demandées (certifications et travaux annexes). Ces lettres sont établies conformément aux normes professionnelles et réglementaires applicables.

Pour le groupe La Poste, chaque entité recevra une lettre de mission détaillant les prestations de certification réalisées.

Le cas échéant, une lettre de mission distincte est établie pour les prestations non couvertes par une obligation légale (prestations connexes). Période d'émission : En amont de chaque intervention.

Conformité et cadre contractuel

Les lettres de mission initiales respectent les clauses de l'Accord-cadre, notamment :

- Les prix définis dans l'offre des titulaires,
- La formule de révision prévue au CCAP,
- Le séquençage des acomptes mentionné dans le document.

Toute modification ultérieure d'une lettre de mission nécessite un avenant préalable à l'Accord-cadre, conformément à l'article 6.10 (« Clause de réexamen ») du code de la commande publique.

3.3. Plan d'audit

Planification des travaux d'audit

Avant chaque exercice (période mai/juin pour la certification), les commissaires aux comptes établissent **un plan d'audit distinct pour chaque périmètre** couvert par cet appel d'offres, présentant :

- L'approche globale retenue
- Les thèmes d'intérêt relatifs au dispositif de contrôle des principaux cycles d'activité (volets financiers et systèmes d'information)

Contenu des plans d'audit

Organisation et planification

- Calendrier prévisionnel avec dates clés des interventions et livrables
- Intégration des contraintes spécifiques :
 - Pour la Caisse des Dépôts : respect des délais de communication financière

- Pour le Groupe La Poste : adaptation aux particularités de chaque groupe, voire de chaque branche ;

Approche d'audit détaillée

- Méthodologie globale du collège pour l'ensemble des périmètres
- **Spécificités du Groupe La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances :**

Le plan détaille l'approche par entité :

- **La Poste Services Courrier Colis** (y compris ses filiales)
- **La Poste Réseau**
- **La Poste Supports**
- **La Poste Services Financiers** (groupement GSF)
- **La Banque Postale et ses filiales**, avec distinction entre :
 - Activités de financement, aux personnes physiques et aux personnes morales
 - Activités de marché
 - Gestion d'actifs
- **Groupe CNP Assurances**, avec distinction entre :
 - CNP Assurances et ses filiales
 - CNP Assurances de Biens et Personnes
 - CNP Assurances Protection Sociale
- **Pôle immobilier** (La Poste Immobilier + Direction de l'immobilier)
- **Branche Numérique** (et ses filiales)

Coordination des travaux

- Répartition des missions au sein du collège
- Modalités de coordination entre les équipes

Communication préalable aux interventions

Avant chaque intervention, les commissaires aux comptes transmettent aux parties concernées :

- Le périmètre exact d'intervention
- Le calendrier détaillé

- Les modalités pratiques :
 - Procédures de restitution des travaux
 - Niveau de sollicitation attendu des équipes (Caisse des Dépôts ou Groupe La Poste selon le périmètre)

3.4. Calendrier

Le calendrier des missions d'audit s'aligne sur les processus d'arrêté des comptes des différents groupes concernés (Caisse des Dépôts, groupes La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances), tels que détaillés dans l'**annexe 4**. Chaque périmètre dispose de ses propres échéances et spécificités organisationnelles.

Avant la finalisation des livrables, des points d'avancement réguliers sont organisés :

- Avec les équipes comptables de chaque entité (Caisse des Dépôts, La Poste, La Banque Postale, CNP Assurances Holding et leurs filiales)
- En lien, le cas échéant, avec les autres acteurs impliqués dans les travaux d'audit ou d'intérim

Spécificités des interventions annuelles et semestrielles

Pour l'audit des comptes annuels et l'examen limité des comptes semestriels :

- Le calendrier d'intervention des commissaires aux comptes est établi **séparément** pour la Caisse des Dépôts et pour le Groupe La Poste, et chacun des groupes qui le constituent,
- La planification est finalisée en concertation avec leurs directions comptables respectives,
- Délai : au plus tard 3 mois avant la date de clôture de chaque entité.

Les calendriers précis concernant les clôtures comptables sont présentés en **annexe 4**.

Les tableaux ci-dessous précisent les modalités de communication des principaux livrables attendus :

- **Pour la Caisse des Dépôts**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Plan d'audit	Plan d'audit	Direction des finances et de la politique durable Direction comptable et réglementaire Direction des risques groupe Inspection générale et direction de l'audit	Communiqué aux participants au plus tard 2 jours ouvrés avant la réunion

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Supports de synthèse (audit des comptes annuels / examen limité des comptes semestriels)	Présentés lors des réunions de synthèse ; récapitulent les travaux et conclusions d'audit	Direction des finances et de la politique durable Direction comptable et réglementaire Direction du fonds d'épargne Direction des risques groupe Inspection générale et direction de l'audit	Communiqués aux participants au plus tard 2 jours ouvrés avant les réunions de synthèse
Rapports de certification sur les comptes semestriels et annuels (comptes individuels [Section générale et Fonds d'épargne] et comptes consolidés)	Rapport des CAC sur l'information financière semestrielle : examen limité Rapport des CAC sur les comptes annuels	Direction du département comptable et réglementaire Secrétariat général de la commission de surveillance	À la direction : dès émission et au plus tard 2 jours ouvrés avant la Commission de Surveillance dédiée à la présentation des comptes Au secrétariat général : 2 jours ouvrés avant la Commission de Surveillance
Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	Rapport détaillé destiné au comité d'audit et des risques, relatif à la présentation des comptes	Direction du département comptable et réglementaire Secrétariat général de la commission de surveillance	À la direction : dès émission et au plus tard 7 jours avant le comité d'audit et des risques Au secrétariat général : 6 jours ouvrés avant le comité d'audit et des risques

• **Pour le Groupe La Poste (principales entités hors LBP/CNP)**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Plan d'audit	Plan d'audit	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux destinataires au plus tard 2 jours avant la réunion
Supports de synthèse (audit des comptes annuels / examen limité des comptes semestriels)	Présentés lors des réunions de synthèse ; récapitulent les travaux et conclusions d'audit	Direction comptable	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement Communiqué aux comités au plus tard 4 jours avant les réunions
Rapports de certification sur les comptes semestriels (comptes consolidés) et annuels (comptes individuels et comptes consolidés)	Rapport des CAC sur l'information financière semestrielle : examen limité Rapport des CAC sur les comptes annuels	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement Délais légaux au maximum pour les versions signées
Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	Rapport détaillé destiné au comité d'audit et des risques, relatif à la présentation des comptes	Direction comptable Secrétariat des instances Comité d'audit	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
			Délais légaux au maximum pour la version signée
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, établi en application des dispositions légales applicables	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les dix meilleures rémunérations	Attestation du commissaire aux comptes relative aux informations sur les meilleures rémunérations versées au sein de la société	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les dépenses relatives au mécénat	Attestation du commissaire aux comptes permettant de certifier le montant des dépenses de mécénat déclarées par l'entreprise	Direction comptable Direction fiscale	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée

- **Pour le Groupe La Banque Postale (La Banque Postale et ses filiales)**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Plan d'audit	Plan d'audit	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit Présentation au comité d'audit	Communiqué aux destinataires au plus tard 2 jours avant les réunions de présentation
Supports de synthèse (audit des comptes annuels / examen limité des comptes semestriels)	Présentés lors des réunions de synthèse ; récapitulent les travaux et conclusions d'audit	Direction comptable Direction financière Direction des risques Groupe Inspection générale	Communiqués aux destinataires au plus tard 2 jours avant les réunions de synthèse
Supports présentés aux comités des comptes / comités d'audit (selon les entités du Groupe)	Plan d'audit Synthèse des interventions sur les comptes semestriels et annuels	Direction comptable Secrétariat des instances Comités des comptes / Comités d'audit	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement Communiqué aux comités au plus tard 4 jours avant les réunions
Rapports de certification sur les comptes semestriels (comptes consolidés) et annuels (comptes individuels et comptes consolidés)	Rapport des CAC sur l'information financière semestrielle : examen limité Rapport des CAC sur les comptes annuels et consolidés	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement Délais légaux au maximum pour les versions signées

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	Rapport détaillé destiné au comité d'audit et des risques, relatif à la présentation des comptes	Direction comptable Direction financière Secrétariat des instances Comités des comptes / Comités d'audit	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Communiqué aux comités au plus tard 4 jours avant la réunion Délais légaux au maximum pour la version signée
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, établi en application des dispositions légales applicables	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les meilleures rémunérations	Attestation du commissaire aux comptes relative aux informations sur les meilleures rémunérations versées au sein de la société	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les dépenses relatives au mécénat	Attestation du commissaire aux comptes permettant de certifier le montant des dépenses de mécénat déclarées par l'entreprise	Direction comptable Secrétariat des instances	Envoi à la Direction comptable en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée

- **Pour le Groupe CNP Assurances et pour CNP Assurances et ses filiales**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Plan d'audit	Plan d'audit	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit Présentation au comité d'audit	Communiqué aux destinataires au plus tard 2 jours avant les réunions de présentation
Supports de synthèse (audit des comptes annuels / examen limité des comptes semestriels)	Présentés lors des réunions de synthèse ; récapitulent les travaux et conclusions d'audit	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqués aux destinataires au plus tard 2 jours avant les réunions de synthèse
Rapports de certification sur les comptes semestriels (comptes consolidés) et annuels (comptes individuels et comptes consolidés)	Rapport des CAC sur l'information financière semestrielle : examen limité Rapport des CAC sur les comptes annuels	Responsables comptables des entités concernées	Communiqués aux destinataires en version projet au plus tard 5 jours avant la signature et en version définitive le jour de la signature
Rapport Complémentaire au Comité d'Audit (RCCA)	Rapport détaillé destiné au comité d'audit et des risques, relatif à la présentation des comptes	Responsables comptables des entités concernées	Communiqué aux destinataires en version projet au plus tard 5 jours avant la signature et en version définitive le jour de la signature

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, établi en application des dispositions légales applicables	Responsables comptables des entités concernées	Envoi à la Direction de la comptabilité en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les meilleures rémunérations (Uniquement CNP Assurances et ses filiales)	Attestation du commissaire aux comptes relative aux informations sur les meilleures rémunérations versées au sein de la société	Responsables comptables des entités concernées	Envoi à la Direction de la comptabilité en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée
Attestations sur les dépenses relatives au mécénat (Uniquement CNP Assurances et ses filiales)	Attestation du commissaire aux comptes permettant de certifier le montant des dépenses de mécénat déclarées par l'entreprise	Responsables comptables des entités concernées	Envoi à la Direction de la comptabilité en version projet dès son établissement Délais légaux au maximum pour la version signée

S'agissant des travaux de revue du contrôle interne :

Le calendrier d'intervention des commissaires aux comptes est arrêté en concertation avec les équipes directions comptables de la Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste au plus tard 3 mois avant la date de démarrage des travaux.

Tout au long de leur intervention, des points de suivi réguliers seront organisés entre les commissaires aux comptes et les responsables comptables de chaque périmètre.

Le calendrier détaillé est présenté en ***annexe 4***.

Les tableaux ci-dessous précise les modalités de communication des différents livrables attendus :

- **Pour la Caisse des Dépôts**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Support de synthèse (relatif à l'interim)	Présenté lors des réunions de restitution ; récapitulent les travaux, les conclusions d'audit et les recommandations avec le niveau de criticité	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux participants au plus tard 2 jours ouvrés avant les réunions de synthèse
Support de suivi des recommandations	Présenté lors du comité de suivi des recommandations ; synthèse des recommandations pour l'ensemble des périmètres (avancement des plans d'actions, évolution du stock des recommandations)	Direction du département comptable et réglementaire	Communiqué à la direction du département comptable et réglementaire au plus tard 3 semaines avant le comité de suivi des recommandations

- **Pour le Groupe La Poste**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Support de synthèse (relatif à l'intérim)	Présenté lors des réunions de restitution ; récapitulent les travaux, les conclusions d'audit et les recommandations avec le niveau de criticité	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux participants au plus tard 2 jours avant les réunions de synthèse
Support de suivi des recommandations	Présenté lors du comité de suivi des recommandations ; synthèse des recommandations pour l'ensemble des périmètres (avancement des plans d'actions, évolution du stock des recommandations)	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux destinataires au plus tard 3 semaines avant le comité de suivi des recommandations

- **Pour le Groupe La Banque Postale**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Synthèse des travaux d'intérim et des travaux relatifs au dispositif de contrôle interne	Restitution des travaux relatifs au contrôle interne	Direction comptable Direction financière Direction des risques Inspection générale Comité d'audit / Comité des comptes	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement Communiqué aux comités au plus tard 4 jours avant les réunions
Support de suivi des recommandations	Présenté lors des réunions de présentation du plan d'audit et lors de la réunion de synthèse des travaux sur le dispositif de contrôle interne dans sa version mise à jour ; synthèse des recommandations pour l'ensemble des périmètres (avancement des plans d'actions, évolution du stock des recommandations)	Direction comptable Direction financière Direction des risques Inspection générale	Envoi à la Direction comptable en version projet dès leur établissement

- **Pour le Groupe CNP Assurances**

Livrables	Objet	Destinataires principaux	Délai / échéance
Support de synthèse (relatif à l'interim)	Présenté lors des réunions de restitution ; récapitulent les travaux, les conclusions d'audit et les recommandations avec le niveau de criticité	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux participants au plus tard 2 jours avant les réunions de synthèse
Support de suivi des recommandations	Présenté en comité technique lors du suivi des recommandations ; synthèse des recommandations pour l'ensemble des périmètres (avancement des plans d'actions, évolution du stock des recommandations)	Responsables comptables et autres acteurs sollicités dans le cadre de l'audit	Communiqué aux participants au plus tard 2 jours avant le comité technique de suivi des recommandations

3.5. Structure des équipes attendues

La structure des équipes mobilisées pour les missions de l'Accord-cadre est détaillée dans la proposition des commissaires aux comptes. Les prestataires définissent librement les profils et la répartition des rôles, en fonction des expertises requises pour couvrir les besoins spécifiques des groupes couverts par la consultation.

Expertises mobilisées

Pour mener à bien les diligences d'audit, les prestataires s'appuient sur des ressources disposant d'expertises ciblées, notamment :

- Systèmes d'information (IT)
- Consolidation
- Fiscalité
- Actuariat
- Risque de crédit, risque de marché,
- Evaluation (Liste non exhaustive, adaptée aux spécificités de chaque entité.)

Associés signataires

Dans leur offre, les prestataires présentent les associés désignés pour les représenter, en précisant pour chacun :

Son domaine d'intervention (certification des comptes, travaux annexes, etc.) et ses expertises clés, en lien avec les missions de l'appel d'offres.

Son expérience en tant qu'associé signataire dans des groupes de taille comparable à la Caisse des Dépôts ou aux Groupes La Poste, La Banque Postale et CNP assurances.

Stabilité et coordination

Conformément à l'article 6.3 du CCAP, les prestataires garantissent :

La stabilité des équipes tout au long de la mission.

Une visibilité claire sur l'organisation des travaux, notamment pour la coordination avec les commissaires aux comptes des filiales consolidées (Caisse des Dépôts et du Groupe La Poste).

3.6. Participation des commissaires aux comptes aux instances de gouvernance

Au moins un représentant de chaque commissaire aux comptes participe systématiquement en présentiel aux instances de gouvernance et à la présentation des conclusions des travaux :

- **Pour la Caisse des Dépôts** : Comité d'Audit et des Risques, Comité du fonds d'épargne et Commission de surveillance
- **Pour le Groupe La Poste** : Comité d'Audit, Conseil d'Administration
- **Pour le Groupe La Banque Postale** : Directoire, Comité des comptes et Conseil de Surveillance (à décliner pour les filiales, selon les structures de gouvernance)
- **Pour le Groupe CNP Assurances** : Comité d'Audit et Conseil d'Administration

3.7. Compétences requises

Compte tenu de la diversité des activités des entités couvertes par cet appel d'offres, les équipes intervenantes doivent disposer de compétences sectorielles (bancaire, assurance, immobilier, industrie, secteur public, etc.) et de compétences techniques (doctrine, consolidation, fiscalité, juridique, informatique) adaptées.

L'équipe en charge de l'audit des comptes consolidés doit comprendre un interlocuteur unique, associé ou manager, chargé de la coordination avec les commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, incluant les entités du Groupe La Poste, du Groupe La Banque Postale, du Groupe CNP Assurances, de la Branche Services Courrier Colis et de la Branche Numérique. Cet interlocuteur unique est le point de contact pour l'ensemble des sujets relatifs à l'organisation de la mission (plan d'intervention, budget), au suivi des temps d'intervention des équipes et au reporting attendu.

Les commissaires aux comptes s'engagent à garantir la stabilité des compétences sectorielles et techniques requises pendant toute la durée de l'Accord-cadre. En cas d'évolution de la composition de l'équipe d'intervention, les Titulaires veillent à ce que la qualité des prestations couvertes par le présent Accord-cadre n'en soit en aucune manière affectée. Une organisation permettant le partage et le transfert des documents clés entre les différents intervenants sur la durée de l'exercice (dossier « permanent » ou dispositif équivalent) doit également être mise en place, afin de faciliter la prise de connaissance et la continuité des travaux, pour toutes les entités.

En complément des points précédents, une attention particulière est portée par la Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste à :

- La qualité de la relation et de la concertation avec les équipes d'associés et de managers qui piloteront les missions,
- La capacité des associés signataires à prendre des décisions adaptées au contexte de la Caisse de dépôts et de ses problématiques (caractère consultatif des positions prises par la direction technique des cabinets)
- Le taux de « rotation » et l'expérience moyenne des équipes d'audit, ainsi que leur formation,
- La qualité du réseau international auquel le cabinet appartient, ainsi que sa participation aux instances et organismes intervenant dans le processus normatif,
- L'autorité du cabinet (entité mère) sur les membres de son réseau (coordination de l'audit, qualité des travaux et des restitutions)
- La transparence de la stratégie d'audit et des programmes de travail vis-à-vis du Groupe et de ses équipes. Le prestataire devra présenter l'organisation qu'il envisage pour la coordination des équipes d'audit aux différents niveaux Groupe Caisse des Dépôts, Groupe La Poste, Groupe La Banque Postale, Groupe CNP Assurances, Branche Services Courrier Colis et Branche Numérique, palier La Poste Immobilier
- La capacité à s'appuyer sur les corps de contrôle de chaque palier (Direction de l'Audit Interne, Inspection générale, Contrôle permanent...) et, de manière générale, sur les travaux réalisés par les différents services internes et corps de contrôle,
- La remontée des recommandations, avec une hiérarchisation en fonction du niveau de risque,
- La capacité à informer rapidement sur les problèmes rencontrés,
- La capacité d'alerte sur des évolutions normatives, réglementaires et les sujets de place,
- Les délais de réponse aux questions posées sur des problèmes complexes,
- L'éclairage sur les bonnes pratiques de place et les évolutions normatives,
- L'éthique et la probité des associés dans l'ensemble du réseau des commissaires aux comptes retenus,
- La capacité du candidat à utiliser les process de digitalisation afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'audit.

3.8. Coordination entre les commissaires aux comptes

Les deux commissaires aux comptes devront veiller à assurer une bonne coordination dans l'exercice de leur mission, s'agissant notamment i) des prises de position sur les options comptables retenues par la Caisse des Dépôts et les entités du Groupe La Poste et ii) de la répartition et de la rotation des thèmes entre les deux cabinets, étant précisé que les directions comptables devront en être informées en amont.

Les commissaires aux comptes devront également préciser la nature et l'étendue des travaux demandés (liasse ou revue du contrôle interne) aux commissaires aux comptes des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

D'une manière générale, la Caisse des Dépôts et le Groupe La Poste porteront une attention toute particulière à la réactivité, la régularité et la transparence dans la communication adoptée par les commissaires aux comptes.

4. CONDITIONS D'EXECUTION

4.1. Lieu d'exécution des prestations

La prestation sera principalement à réaliser sur les différents sites en France et à l'étranger de la Caisse des Dépôts et entités du Groupe La Poste.

4.2. Modalités pratiques et financières

Les modalités pratiques d'exécution de la mission (organisation des réunions, déplacements, usage des outils numériques, etc.) devront être cohérentes avec les engagements du Groupe Caisse des Dépôts en matière de développement durable tels que définis au CCAP.

Les modalités financières figurent dans l'annexe financière.

4.3. Autres conditions

Les autres conditions d'exécution des prestations sont indiquées dans le CCAP de l'Accord-cadre et dans l'offre technique des titulaires (Cadre de réponse technique et mémoire technique).

ANNEXES AU CCTP

- **Annexe 1**
Informations clés des entités couvertes par le présent appel d'offres
- **Annexe 2**
Périmètre des filiales du Groupe La Poste entrant dans le cadre du présent appel d'offres
- **Annexe 3**
Périmètre des filiales ne rentrant pas dans le cadre du présent appel d'offres
- **Annexe 4**
Production de l'information comptable et financière et organisation de l'audit
- **Annexe 5**
Systèmes d'information comptables utilisés
- **Annexe 6**
Organisation du contrôle comptable de 1^{er} niveau, du contrôle de 2^{ème} niveau et de l'inspection générale et de l'audit interne au sein de la Caisse des Dépôts